



Plus sûrs. Plus puissants.

Les permis de conduire, les autorisations industrielles et les cartes de justification d'âge vont bientôt changer dans le Queensland. Le Gouvernement du Queensland va déployer les nouvelles versions des permis et cartes suivants à partir de la fin 2010:

- Permis de Conduire
- Permis de Conduire Poids Lourds
- Carte de Justificatif d'Age (pour adultes)
- Preuve de Permis Bateau
- Autorisations industrielles (les autorisations de conduire, le permis transport de matières dangereuses, les permis dépanneuse, le permis régulateur de trafic, d'enseignant de la conduite, les permis véhicule de pilotage et véhicule d'accompagnement).

Ces nouveaux permis et nouvelles cartes remplaceront les cartes laminées et les confirmations de permis bateau existantes.

Comment obtenir une nouvelle carte?

Vous pouvez demander une nouvelle carte quand votre carte existante arrive à échéance. Le Ministère des Transports et des Routes Nationales (Department of Transport and Main Roads) vous contactera par courriel.

Vous devez vous adresser en personne à un centre de délivrance de nouveaux permis et cartes. Vous trouverez les coordonnées de ces centres sur www.tmr.qld.gov.au/cards.

Nouvelle procédure

Présentez-vous en personne muni d'une pièce d'identité, qui peut être:

- ou bien votre Permis de Conduire existant (toujours valable ou périmé depuis moins de 2 ans)
- ou bien la pièce d'identité relevant de votre transaction spécifique. Pour savoir quelles sont les pièces d'identité admises, aller à www.tmr.qld.gov.au.

Au centre il vous faudra

- faire une photographie numérique
- enregistrer une version numérisée de votre signature
- fournir un code confidentiel à 4 chiffres
- choisir 2 secrets à partager et leur réponses (les secrets doivent être communiqués en anglais).

Votre nouvelle carte vous sera envoyée par la poste dans un délai maximum de 14 jours à partir de la date d'approbation de votre demande.

Attention:

- La photographie doit se faire sans lunettes et votre visage doit être entièrement visible du haut du front jusqu'au bas du menton et d'une oreille à l'autre.
- Le code confidentiel vous aidera à protéger les informations personnelles enregistrées dans la puce de votre carte et à en maîtriser l'accès.
- A l'avenir, les secrets que vous aurez partagés vous permettront d'effectuer des transactions sécurisées en ligne avec Transport and Main Roads (Ministère des Transports et des Routes Nationales).

Faites attention à ne pas communiquer ces informations à un tiers – personne d'autre que vous ne devrait avoir connaissance de votre code confidentiel ni de vos secrets partagés.

Qu'est ce que je peux utiliser en attendant de recevoir mon nouveau permis?

Une fois votre demande approuvée, un document intérimaire vous sera remis, que vous pourrez montrer, le cas échéant, à tout agent de police, inspecteur des transports ou inspecteur de bateaux qui vous le demandera, en attendant de recevoir votre nouveau permis ou votre nouvelle carte.

Exemples de documents intérimaires:

- récépissé de demande de permis de conduire
- récépissé de demande de preuve de permis bateau
- autorisation industrielle intérimaire.

Si vous avez demandé une Carte de Justificatif d'Age pour Adulte, on vous remettra un récépissé qui démontrera que vous avez effectué une demande. Ce récépissé ne peut pas servir de justificatif d'âge.

Avec votre nouvelle carte vous recevrez un Manuel d'Utilisation (en anglais) expliquant comment utiliser la nouvelle carte. Si vous avez besoin d'aide pour traduire le Manuel d'Utilisation, vous pouvez contacter le service de traduction et d'interprétariat (Translating and Interpreting Service); pour plus d'informations, voir ci-dessous.

Tarifs

Pour savoir le prix de votre nouvelle carte, visitez www.tmr.qld.gov.au/cards.

Confidentialité et Sécurité

La meilleure façon de vous protéger contre la fraude ou l'utilisation abusive de vos données personnelles est de protéger la sécurité de votre carte, de votre code confidentiel et de vos secrets partagés. Le gouvernement du Queensland s'engage à garantir la confidentialité, l'exactitude et la sécurité de vos données personnelles, de votre photographie numérique et de votre signature numérique, conformément aux provisions de l'*Information Privacy Act 2009* (Loi sur la confidentialité des informations, 2009), du code des transports et de l'*Adult Proof of Age Card Act 2008* (Loi sur le justificatif d'âge pour adultes, 2008).

Si vous avez une question au sujet de l'utilisation de vos données personnelles ou que vous souhaitez porter plainte, veuillez appeler le 13 23 80* ou visiter www.tmr.qld.gov.au.

Plus d'informations

www.tmr.qld.gov.au/cards

13 23 80*

Si vous avez besoin de renseignements dans une langue autre que l'anglais, ou d'un interprète lors de votre rendez-vous avec les autorités administratives du gouvernement de Queensland, appelez le service de Traduction et d'Interprétariat (TIS - Translating and Interpreting Service) au 13 14 50*.

Attention: si vous utilisez un téléphone portable pour appeler un numéro qui commence par 13, le prix de la communication sera plus élevé. Si vous téléphonez d'en dehors de la région de Queensland, le tarif sera celui des appels interurbains automatiques (STD).

Le contenu de cette page est présenté uniquement à titre indicatif et n'a pas de valeur légale. Pour une explication détaillée, veuillez consulter *Adult Proof of Age Card Act 2008*, *Tow Truck Act 1973*, *Transport Operations (Marine Safety) Act 1994*, *Transport Operations (Passenger Transport) Act 1994*, et *Transport Operations (Road Use Management) Act 1995*.